

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé : CICOCELLA Sébastien (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia), GODET Arnaud (pouvoir à GENTIL Dominique).

Date de la convocation : 23 juin 2021

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Décision modificative n°1 – Insuffisance de crédit

Marcel GAS, adjoint aux finances, informe le conseil de la nécessité de procéder à des rectifications des crédits inscrits au budget primitif pour insuffisance de crédit ;
Il propose les modifications suivantes:

Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre	Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
21	2181	Agencements, aménagements divers	850	
20	2051	Concessions et droits similaires		850

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 1^{er} juillet 2021

Le Maire,
Serge MERCIER

